

moyenne dans les conseils de la nation. Ayant gagné un peu de pouvoir, dirigés par John Bright et Richard Cobden, ils luttèrent pour l'abrogation des lois sur les céréales; ces deux hommes étaient la gloire de leur époque, selon l'expression biblique.

On avait adopté les lois sur les céréales en vue d'aider l'agriculture, prétendait-on; ces lois imposaient une lourde taxe sur l'importation des céréales étrangères. Comme la production nationale était bien en deçà de la demande, les céréales se vendaient très cher et le prix du pain monta au point de devenir inabordable pour l'ouvrier. Les grands propriétaires fonciers, whigs et tories, défendaient cette ligne de conduite affirmant qu'il fallait agir ainsi, en vue de sauvegarder l'économie nationale, même si des millions mourraient de faim.

Bright a mené la lutte contre les lois sur les céréales en affirmant qu'en vue d'assurer l'avenir de l'économie britannique, il fallait non restreindre le commerce mais l'affranchir le plus possible, non condamner l'ouvrier à la famine mais lui fournir des vivres à bon marché. Il a même convaincu les cultivateurs que le prix fort ne leur valait rien puisque, comme les grands propriétaires fonciers leur volaient leurs recettes, la misère en résultait.

La victoire, qui date de l'abolition des lois sur les céréales en 1846, a amené l'union des partisans de Bright. C'est à cette époque qu'ils ont fondé le parti libéral. Actuellement, s'il en est à la Chambre qui croient que le parti libéral ne devrait pas appuyer la lutte à l'interdiction, qu'ils se demandent ce qu'en dirait John Bright. C'est lui qui fut vraiment le père du parti libéral parce que son courage moral et son dévouement inlassable aux principes les plus nobles ont attiré au parti libéral l'appui de la multitude. Un siècle après la fondation du parti, John Bright demeure le symbole le plus éclatant de la doctrine libérale.

S'il siégeait en cette enceinte, il dénoncerait l'interdiction avec l'éloquence qu'il a déployée dans la lutte contre les lois sur les céréales. Chose extraordinaire, il pourrait prononcer de nouveau à peu près les mêmes discours avec lesquels il souleva alors la Grande-Bretagne. Actuellement, le libéralisme ne doit pas se borner à afficher de beaux principes; il doit plutôt les appliquer. Voici l'occasion d'agir. Chaque libéral qui vote contre l'interdiction réaffirme le credo de ses ancêtres.

Les libéraux qui refuseraient de se lever pour s'opposer au maintien de ce privilège particulier, professeraient de nouveau la foi de leurs pères, celle de leurs ancêtres très éloignés du parti des whigs, disparu depuis longtemps. Il a été, sauf erreur, le dernier

[M. Sinclair (Vancouver-Nord).]

parti politique à préconiser non la liberté du commerce mais les restrictions, non le bien général mais des faveurs particulières pour ses amis, non le soulagement de la misère, mais des avantages de classes.

J'affirme, pour conclure, que la présente interdiction est inconstitutionnelle, fausse au point de vue économique, insoutenable au point de vue social, moralement répréhensible et contraire aux principes politiques de tous les partis représentés à la Chambre. Conçue dans un esprit mesquin et égoïste, cette interdiction, comme tous les êtres malfaisants, a engendré des laideurs, les profits exorbitants que les spéculateurs réalisent sur la vente du beurre tandis que les pauvres s'en passent, le marché noir du beurre, la vente du beurre soit à des prix exorbitants soit à titre de récompense pour pousser la vente de marchandises dont personne ne veut, la vente de mauvais beurre comme beurre de première qualité. Deux conséquences encore plus rebutantes s'annoncent, le mépris délibéré et cynique de l'esprit dont s'inspire l'accord de Genève et la violation du pacte fédératif. Cet état de choses doit être maintenu afin que, selon les paroles mêmes d'un ministre, la grande industrie laitière ne soit pas dérangée.

Néanmoins, point n'est besoin d'un Hercule pour nettoyer cette écurie d'Augias. Il nous faut seulement le vote des députés d'une Chambre libre aux principes élevés et au bon jugement desquels je confie le présent projet de loi.

M. EUGENE MARQUIS (Kamouraska): A titre de libéral, je tiens à formuler mon opposition à ce projet de loi. L'honorable député de Vancouver-Nord (M. Sinclair) a déclaré, il y a quelques instants, que l'interdiction qui frappe l'oléomargarine a été imposée au pays afin de protéger les intérêts d'un groupe égoïste. Je proteste contre une affirmation aussi injuste à l'égard de nos cultivateurs canadiens qui, au lieu de garnir leurs goussets, garnissent plutôt ceux des citadins auxquels ils fournissent les vivres.

Depuis l'origine de la colonisation et de l'agriculture dans les différents pays du monde, la nature a pourvu au genre de production de chacun d'entre eux. Le climat et la situation géographique, de même que la nature du sol, ont toujours exercé une influence déterminante sur le genre de culture à entreprendre.

Sous le climat canadien, il est impossible de cultiver le riz, le thé, le café et les olives. Personne ne songerait à favoriser dans la partie nord du continent, la culture des bananes, des oranges, des pamplemousses ou de diverses espèces de noix. Nos gens n'en